



Eglise de Jubécourt

# CLERMONT EN BREF

Bulletin municipal d'informations n° 55 - 2020





# SOMMAIRE

**Édito du Maire**

**Vie communale en image**

**Cérémonies**

**Vie culturelle**

**Réglementation**

**Associations**

**Informations**

**Agenda**

**Budget**

**Projet éolien**

**Histoire**

**page 3**

**Pages 4-5**

**Page 6**

**Page 7**

**Page 8**

**Page 9**

**Pages 10-12**

**Page 12**

**Page 13**

**Page 14**

**Pages 15-16**

## MAIRIE

### Accueil

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi

de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Le vendredi

De 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Tél : 03.29.87.41.15

Mail : [mairie@clermont-en-argonne.fr](mailto:mairie@clermont-en-argonne.fr)

### Service eau et assainissement

(En cas d'urgence)

Tél 06.85.20.79.90

Mail : [eaux.clermont@orange.fr](mailto:eaux.clermont@orange.fr)

Du lundi au vendredi

De 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30



Madame, Monsieur,  
Chers Amis,

Cette année, la rentrée n'est pas aussi libre que nous aurions pu l'espérer. La pandémie est toujours présente. Les signes d'alerte au niveau national se multiplient. Nous devons faire preuve d'une grande vigilance. Tous les laboratoires de recherche sont mobilisés à travers le monde dans l'espoir d'un vaccin dans un avenir proche, mais pour l'instant, seul le respect des gestes barrières peut limiter la propagation du virus. Face à cette menace, nous devons nous soumettre aux règles qui évoluent suivant la situation sanitaire.

La préparation habituelle de la rentrée scolaire a été perturbée. Je souhaite saluer toutes celles et ceux qui ont mis tout en œuvre pour que cette rentrée se déroule, malgré tout, le mieux possible. Je pense plus particulièrement aux équipes enseignantes et au personnel territorial.

Suite au Covid-19, bon nombre d'entreprises, de commerces, d'artisans rencontrent des difficultés ayant des répercussions sur l'emploi. Dans la continuité des mesures prises dès le mois de mars, l'État se mobilise afin de préserver l'emploi et soutenir les entreprises fragilisées par la crise, en partenariat avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux.

Je souhaite également encourager nos associations qui ont été privées d'activités. Qu'elles gardent toute leur motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Nous allons mettre en place toutes les commissions communales. Je suis agréablement surpris par l'investissement des administrés qui souhaitent faire partie de ces groupes de travail. Je les en remercie vivement.

Les prochains travaux importants seront la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement. Les travaux de réhabilitation du 3<sup>ème</sup> tiers de la mairie d'Auzéville doivent débuter le 21 septembre prochain.

Cette année, nous avons pris la décision que le marché d'Argonne sur le plateau de Sainte Anne n'aura pas lieu au vu de la crise sanitaire. J'espère que l'évolution sera favorable afin que nous puissions organiser la Saint Nicolas et le marché de Noël.

Tout cela nous rappelle que, malgré le contexte sanitaire, la vie continue, que nous devons toujours aller de l'avant et, bien sûr, rester vigilants. Prenez soin de vous et des autres, prenez plaisir à faire vivre nos communes associées. Belle rentrée à toutes et à tous !

Le Maire,  
Alain CHAPÉ

# Vie communale en images

Sécurisation du  
virage au dessus du  
Pôle Culturel



Réfection des Trottoirs  
Boulevard Micheler,  
Rue Thiers et  
Lotissement des  
Peupliers



Avant



Après



Aménagement de 4  
places de parking au  
Centre Bourg



Aménagement extérieur  
du Pôle Culturel



# Vi e communale en images



Tirage au sort des Jurés  
d'Assise le 09/07/2020

Réfection du mur du cimetière  
d'Auzéville



Distribution d'eau aux personnes  
âgées inscrites sur le registre plan  
de secours pendant la canicule



Gwendoline BEAUDON

Cet été, la commune a accueilli 5  
saisonniers, 2 aux services  
administratifs et 3 aux services  
techniques,



Alexandre BEAUDON



Eloïse GUYOT CALMÉ



Renaud RICHET



Nicolas ÉRARD

# Cérémonie



8 mai 2020



14 Juillet 2020

Cette année fut particulière pour les commémorations qui se sont déroulées en comité très restreint suite au covid-19.

Les Maires délégués ont procédé aux cérémonies sur leurs communes respectives accompagnés d'un adjoint.



Cérémonie de la  
Déportation Clermontoise  
Le 26 juillet 2020



## Les frelons

## Vie Culturelle



Frelon commun  
(jusqu'à 4 cm)

Hors de son milieu d'origine, **le frelon** se révèle être un **nuisible très invasif** du fait de son mode de reproduction qui augmente de manière continue, très rapidement et de ses besoins protéinés.

Tous les autres insectes sont des proies pour ce prédateur non spécifique. Il est de ce fait destructeur de la diversité et menace la chaîne alimentaire autour de ses nids. Ce frelon nuisible est capable de détruire des ruchers d'abeilles domestiques en une seule saison et accélère la disparition des apiculteurs en dégradant ou ruinant leurs exploitations.



Frelon  
asiatique



Frelon  
européen



Abeilles



Guêpes

## Que faire si je trouve un nid de frelon ?

S'il est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demandez à le faire détruire et surtout ne tentez pas d'intervenir vous-même.

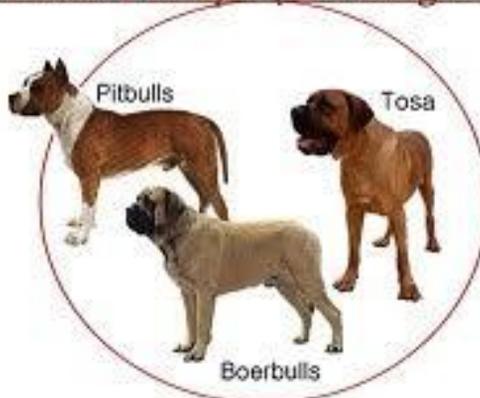
Il y a deux possibilités:

- S'il est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel
- S'il est situé sur le domaine privé, c'est à vous propriétaire ou locataire d'appeler un désinsectiseur professionnel, vous trouverez des adresses sur les pages jaunes.



## ➤ Les chiens de catégories

### *Chiens d'attaque (1ère catégorie)*



**Depuis le 1er janvier 2010, tout propriétaire/détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir un permis de détention.**

## ➤ Le permis de détention

Le permis de détention ou détention provisoire (pour les chiens de – de 8 mois) est gratuit et délivré par la mairie du lieu de votre domicile.

Il suffit de joindre les pièces suivantes à votre demande de permis :

- Photocopie de la carte d'identification
- Certificat de vaccination contre la rage en cours de validité
- Attestation de responsabilité civile en cours de validité
- Attestation d'aptitude à la détention d'un chien de garde et de défense
- Si vous êtes éleveur, le justificatif de votre certification professionnelle

**En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie de votre nouveau domicile.**

## ➤ Sanctions

**Le fait de ne pas détenir de permis de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 €.**

Le maire peut vous mettre en demeure de régulariser la situation dans un délai d'1 mois.

En l'absence de régularisation, le maire peut ordonner le placement de l'animal en fourrière et faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie. Les frais de capture, de transport, de garde et d'euthanasie sont à votre charge. Vous encourez également : - 3 mois d'emprisonnement

- jusqu'à 3750 € d'amende.
- Confiscation du ou des chiens concernés dans le cas où l'euthanasie n'est pas prononcée
- Interdiction de détenir un animal de manière définitive ou non.

Si vous ne présentez pas votre permis de détention lors d'un contrôle de police, vous êtes passible d'une amende d'un montant maximal de 450 €.

### *Chiens de garde et de défense (2ème catégorie)*



## ➤ La muselière

Le port de la muselière sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs est obligatoire.

Les activités ILCG reprennent en septembre.

Activités	Lieux et horaires	contact
<b>GYM</b> Reprise le 17 septembre	Chaque jeudi de 14H à 15H	03.29.88.26.09
<b>Marche Nordique</b> Reprise le 29 septembre	Les mardis et samedis à 8h30	06.74.62.03.94
<b>Photos</b>	1 mercredi sur 2	03.29.87.42.75
<b>Poterie</b> Reprise le 09 octobre chez Camille	Le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois	03.29.88.22.31 06.45.03.82.07
<b>Tricot nomade</b> Reprise le 10 octobre		03.29.88.22.31. 0.45.03.82.07
<b>Peinture</b>	1 vendredi sur 2	06.71.00.61.56
<b>Sophrologie</b> Séance découverte le 18 septembre	17h00	06.48.40.23.46
<b>Entretenir sa mémoire</b> <b>Atelier scrabble</b>	2 lundis par mois	06.08.94.06.78

Ces activités se déroulent dans le respect des gestes barrières. Gel hydro alcoolique à disposition. Le port du masque est obligatoire

### Centre de ressources spécialisé ami's



Le centre de ressources spécialisé l'AMI'S est un dispositif d'accompagnement pour les familles avec des enfants de - de 6 ans en situation de handicap.

L'AMI'I a pour objectif de faire le lien entre l'ensemble des acteurs familiaux et professionnels.



Contact : ☎ 03 29 86 06 00

✉ [amis@alys.fr](mailto:amis@alys.fr)

🌐 [www.alys.fr](http://www.alys.fr)

### Conférences ADOR

L'ILCG vous propose 4 modules communs + 1 spécifique les 11, 18, 25 septembre et les 02, 09 octobre 2020.

Inscriptions au **06.74.62.03.94** ou par mail : [ilcg.centre.argonne@orange.fr](mailto:ilcg.centre.argonne@orange.fr)

# Informations

Pharmacie du Château  
Ste Ménéhould  
03.26.60.85.42

Pharmacie  
des Vertes Voyes  
Ste Ménéhould  
03.26.60.72.08

Pharmacie de  
l'Argonne  
Ste Ménéhould  
03.26.60.85.60

Pharmacie de  
Givry en Argonne  
03.26.60.01.43

Pharmacie Salis  
Clermont-en-Argonne  
03.29.87.41.40

Pharmacie François  
Ste Ménéhould  
03.26.60.86.62

## NÉCROLOGIE

Mme CRUISSIÈRE Raymonde le 21/06/2020  
Mme VACHER Danièle le 03/07/2020  
Mme LIÉNARD Geneviève le 10/08/2020



## NAISSANCES

Mathias NOBLET le 26/06/2020  
Livia STABLO le 30/06/2020  
Titouan TERRÉ le 18/07/2020  
Chloé JADOUL le 09/07/2020

# Gardes Pharmacies

OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
1 J	1 D	1 M	1 V
2 V	2 L	2 M	2 S
3 S	3 M	3 J	3 D
4 D	4 M	4 V	4 L
5 L	5 J	5 S	5 M
6 M	6 V	6 D	6 M
7 M	7 S	7 L	7 J
8 J	8 D	8 M	8 V
9 V	9 L	9 M	9 S
10 S	10 M	10 J	10 D
11 D	11 M	11 V	11 L
12 L	12 J	12 S	12 M
13 M	13 V	13 D	13 M
14 M	14 S	14 L	14 J
15 J	15 D	15 M	15 V
16 V	16 L	16 M	16 S
17 S	17 M	17 J	17 D
18 D	18 M	18 V	18 L
19 L	19 J	19 S	19 M
20 M	20 V	20 D	20 M
21 M	21 S	21 L	21 J
22 J	22 D	22 M	22 V
23 V	23 L	23 M	23 S
24 S	24 M	24 J	24 D
25 D	25 M	25 V	25 L
26 L	26 J	26 S	26 M
27 M	27 S	27 L	27 M
28 M	28 S	28 L	28 J
29 J	29 D	29 M	29 V
30 V	30 L	30 M	30 S
31 S		31 J	31 D



## Horaires de TER ferroviaire direct VERDUN-NANCY en période scolaire et le week-end

Départ Verdun le dimanche et jour  
fériés : 18h49 – arrivée Nancy : 20h15

Départ de Nancy le vendredi : 19h45-  
(Etain 20h52)- arrivée Verdun : 21h13



## Facturation d'eau

Informations

Si vous souhaitez adhérer à la mensualisation de votre facture d'eau pour l'année 2021, pensez à venir retirer un contrat en mairie courant du mois d'octobre 2020. Merci.

## Petit rappel

Les ordures ménagères ainsi que les inscriptions pour la déchetterie sont gérées par la CODECOM Argonne Meuse. Vous pouvez la contacter au **03.29.87.40.12**  
Mail: [cc.argonne-meuse@wanadoo.fr](mailto:cc.argonne-meuse@wanadoo.fr)  
Réservation pour la déchetterie sur le site internet : <http://ccam.reservio.com/>



## Affouages 2020/2021

La date limite des inscriptions pour les affouages 2020/2021 est le 15 novembre 2020.

## Cimetières

Les points d'eau dans les cimetières sont exclusivement réservés pour l'usage de ceux-ci.

## Canicule

Suite aux fortes chaleurs de cet été, nous souhaitons mettre à jour notre registre canicule.

Vous avez 70 ans et plus et/ou vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Il suffit de nous retourner le coupon réponse ci-dessous dûment complété.



✂ .....

### Coupon réponse plan de secours (canicule, crise sanitaire)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone: .....

Adresse mail : .....

## Informations

Le Rotary Club de VERDUN se propose de ramasser les pommes dans les vergers en vue d'élaborer du jus de fruit au profit de la lutte contre la maladie de Charcot.

Si vous possédez des pommes et si vous souhaitez les offrir au Rotary Club de Verdun, merci d'appeler le 06.85.08.25.14

Merci de votre générosité.



## INCIVILITÉS

La fontaine de la Malsenez est bien appréciée principalement en été où les amoureux des fleurs et des jardins viennent s'approvisionner en eau. Le fait que les administrés viennent chercher de l'eau à la fontaine est considéré comme un geste solidaire et responsable puisque l'eau n'est pas prise à la concession surtout en période de sécheresse et de canicule.

Par contre, des personnes irrespectueuses, lavent des tapis de voitures avec des produits détergents dans le bac ce qui est inadmissible. D'autres lavent leur véhicule et laissent au sol des mégots et divers débris sans compter sur la présence de produits de lavage dans la fontaine. Cela est considéré comme des incivilités. Heureusement, d'autres administrés prennent le soin de nettoyer la fontaine. Si de tels faits se reproduisent, le lavage des véhicules et autres objets sera interdit par arrêté.

Pour rappel, l'eau de la fontaine n'est pas considérée comme potable.

Merci de faire preuve de solidarité et de citoyenneté.

### Permanence Mairie d'Auzéville

Palmiro ROSATI, Maire délégué, accompagné d'Anne-Catherine BONNET et Cécile AIMINI, tiendront une permanence à la mairie d'Auzéville les samedis :

**03 octobre 2020 de 10h à 12h**

**07 novembre 2020 de 10h à 12h**

Le port du masque est obligatoire, le respect des gestes barrières ainsi que la distanciation sociale seront respectés.

## Agenda

### Dates des prochaines messes

- ✓ 20 septembre à 15h00 pèlerinage à Saint-Rouin
- ✓ 27 septembre à 09h45 à Jubécourt Fête Patronale
- ✓ 4 octobre à 10h00 à Clermont
- ✓ 11 octobre à 10h30 à Clermont (cérémonie Confirmation)
- ✓ 18 octobre à 9h45 à Clermont
- ✓ 25 octobre à 10h00 à Parois Fête Patronale
- ✓ 1<sup>er</sup> novembre à 10h00 à Clermont
- ✓ 2 novembre à 10h00 à Neuville
- ✓ 8 novembre à 11h00 à Rarécourt Fête Patronale
- ✓ 15 novembre à 10h00 à Aubréville Fête Patronale



### Don du sang

Le 13 novembre 2020  
de 16H00 à 19H30  
au pôle culturel  
à Clermont en Argonne

**BUDGET 2020****Budget et travaux**

COMMUNE	DEPENSES	RECETTE
FONCTIONNEMENT	2 831 513,84 €	2 831 513,84 € dont un excédent 2019 de 1 527 105,84 €
INVESTISSEMENT	2 559 968,28 € dont un déficit 2019 de 345 522,28 €	2 559 968,28 €

SERVICE DES EAUX	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	457 323,38 €	457 323,38 € dont un excédent 2019 de 258 938,38 €
INVESTISSEMENT	292 778,06 €	292 778,06 € dont un excédent 2019 de 10 240,03 €

SERVICE ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	215 023,01 €	215 023,01 € dont un excédent 2019 de 87 596,01 €
INVESTISSEMENT	1 439 304,98 € dont un déficit 2019 de 11 573,96 €	1 439 304,98 €

**TRAVAUX**

Travaux réalisés	Travaux à réaliser ou en cours d'achèvement
Aménagement sécuritaire Boulevard du Général Laure, Rue Thiers et Boulevard Micheler	Vidéoprotection
En régie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation de tables et bancs à l'HLM route de Varennes</li> <li>- Création de 4 places de parking supplémentaires au Centre Bourg</li> <li>- Aménagement sécuritaire devant chez M. et Mme TABUTIEAUX</li> </ul>	Réhabilitation de la Mairie de Clermont (changement des fenêtres) à partir d'octobre
	Réhabilitation du logement à Auzéville et du local associatif à partir de septembre

# Projet éolien

## PARC ÉOLIEN de l'Argonne meusienne

Projet éolien

### Où en sommes-nous ?

Le projet éolien de l'Argonne meusienne, déposé en décembre 2019, est en cours d'instruction par les services de l'État. En parallèle, des études complémentaires sont menées. Il s'agit notamment d'études d'accès pour permettre l'acheminement des éoliennes sur le site du projet. Des études sur les oiseaux sont également réalisées pour compléter les études existantes sur les populations d'oiseaux et leurs mouvements.

Une enquête publique sera ensuite organisée dans un rayon de 6 km autour de la zone de projet si le dossier est recevable.

L'objectif ? Permettre aux habitants, collectivités et autres acteurs du territoire de s'exprimer auprès d'un commissaire-enquêteur. Il appartiendra ensuite à Madame la Préfète de la Meuse de délivrer ou non l'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien.

### Partenariat

WKN France, porteur du projet de parc éolien en partenariat avec les collectivités locales, est également partenaire de l'Union Sportive Argonne Meuse (USAM).



### Les étapes et le planning prévu



### Le projet

- 4 éoliennes**  
150 M EN BOUT DE PALE
- 16 MW**  
PUISSANCE MAXIMALE INSTALLÉE DU FUTUR PARC
- 35 GWh**  
PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE ESTIMÉE
- 13 400 personnes**  
ÉQUIVALENCE CONSOMMATION\*
- 2 600 T**  
DE REJET DE CO2 ÉVITÉES PAR AN\*\*



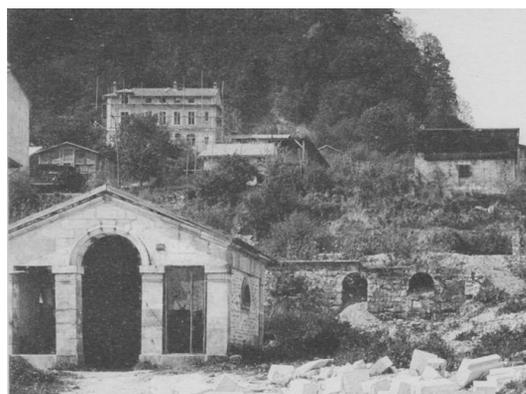
\* Sur la base d'une consommation moyenne de 2611 kWh/pers./an en métropole, calculée par WKN France à partir du Bilan électrique 2018 de RTE et du Bilan démographique 2018 de l'Insee.

\*\* La production d'un kWh éolien émet de manière indirecte 12,7g de CO2 alors que la moyenne du kWh produit par le mix électrique français est à 87g. On peut donc dire que la production d'1 kWh par l'énergie éolienne évite en moyenne le rejet de 74,3g de CO2 par rapport à un kWh produit à partir du mix électrique français.

## La reconstruction de Clermont-en-Argonne (III)

## Histoire

Le lavoir de la Folie a été construit en 1830 dans la cour de l'ancien couvent des Annonciades, vendu en 1787 après le départ des religieuses. Touché par un obus, il est réparé en 1924. Les vieux murs des bâtiments du couvent ont été arasés pour faire la place à la nouvelle route qui mène vers Bar-le-Duc.



Cette nouvelle rue qui passe à l'arrière des maisons de la rue du Couvent est tracée en pente douce. Elle facilite à l'époque la circulation des attelages venant d'Auzéville qui devaient passer par la rue Neuve (aujourd'hui rue Gaston LELORAIN) et remonter la rue Thiers pour rejoindre le centre du bourg.



Les anciennes maisons de la rue du Couvent font partie des rares maisons qui n'ont pas été incendiées par les Allemands le 5 septembre 1914. Au premier plan, la « Maison Carrée » sur la place de la Fontaine de Malsenez. La source, achetée par la commune en 1613 à un certain Jacques FORTIN, était autrefois appelée « La rupt mal saine », sans doute à cause d'une tannerie installée à côté du rupt (petit ruisseau) quand l'eau s'écoulait à l'époque à ciel ouvert. (photo AD55 - 87FI0036).

## Histoire

Conformément au plan d'alignement, la Grande Rue a été redressée pour ouvrir la place et mettre en valeur l'église Saint-Didier et le Plateau de Sainte-Anne qui la dominant. En 1927, une grande partie des maisons du centre-ville est déjà reconstruite alors que l'emplacement de la mairie est envahi par la végétation.



Dans son projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la commune, l'architecte prévoyait d'implanter à la croisée des deux routes principales la mairie, la gendarmerie, la Poste et si possible un hôtel.



Finalement, le projet n'a pas été respecté : la mairie, initialement prévue à l'angle de la rue de Varennes, a retrouvé son emplacement originel et un débit de boisson est venu s'installer au pied de la butte.

Photos et textes de Guy BIGORGNE et Hubert PHILIPPE, Le Souvenir Français

